



Date de convocation :

Le 13 novembre 2020

Nombre conseillers :

En exercice : 48

Présents : 36 (dont 13 en visioconférence*)

Votants : 39 (dont 3 procurations)

▪ Dont pour : 39

▪ Dont contre : 0

▪ Dont abstention : 0

Secrétaire de séance :

Mme NADIAH SURVILLE-PERAFIDE

Délibération n°2020.11.06/78

**Relance de la modernisation de Jarry :
objectifs stratégiques
et mise en place d'un comité de pilotage**

Rapporteur

Mme Lyliane PIQUION

Acte rendu exécutoire

- Après transmission en préfecture,

le : 09 DEC. 2020

- Publication ou notification,

le : 10 DEC. 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**CONSEIL COMMUNAUTAIRE****6^{ème} séance****Séance du 20 novembre 2020**

L'an deux-mille-vingt, le vendredi 20 novembre à 10 heures 30 minutes, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence s'est réuni en séance publique au centre culturel Sonis 97 139 Les Abymes, sous la présidence en salle de Monsieur Dominique BIRAS, le président, Monsieur Eric JALTON, étant en visioconférence, les 1^{er} et 2^{ème} vice-présidents, respectivement Messieurs Ary CHALUS et Harry DURIMEL, étant excusés.

Etaient présents : 36 conseillers communautaires**Président :** M. Eric JALTON*

Vice-présidents : M. Dominique BIRAS (3^{ème} vice-président)- M. Georges BREDENT (5^{ème} vice-président)- Mme Eliane GUIOUGOU (6^{ème} vice-présidente)*- Mme Murielle JABES (7^{ème} vice-présidente)- M. Jacques BANGOU (8^{ème} vice-président)*- Mme Francesca FAITHFUL (9^{ème} vice-présidente)- M. Chazy CIRANY (10^{ème} vice-président)*- Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO (11^{ème} vice-présidente)- Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE (12^{ème} vice-présidente)- Mme Marie-Gilberte COMPPER (13^{ème} vice-présidente)- M. Teddy FOULE (14^{ème} vice-président)

Autres membres du bureau : Mme Laisely PARAT-EDOM*- M. Georges DAUBIN- M. William SURDIN- M. Jean-Luc CELIGNY- Mme Lyliane PIQUION- M. Didier MERIDAN

Autres conseillers communautaires : Mme Claudine Danila BAZILE-CHALUS- Mme Marie-Claude BEAUZOR-ALEXIS- Mme Johanne DAHOMAS- M. Justin DESSOUT- Mme Jacqueline FAVORINUS*- Mme Maddly GARGAR- M. Fulbert HENRY*- Mme Marie-Solange LE BLANC*- M. Joseph LEE- M. Michel MADO*- Mme Marie-Andrée MANDIL- M. Fabert MICHELY*- M. Alix NABAJOTH- M. Rosan RAUZDUEL*- M. Alain SOREZE- Mme Nadiah SURVILLE-PERAFIDE- Mme Nadège THEOPHILE*- M. Dominique THEOPHILE*

Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 3

Autres membres du bureau : Mme Corinne PETRO à M. Chazy CIRANY
Mme Tania GALVANI à M. Georges BREDENT

Autre conseillère communautaire : Mme Sandra ENJARIC à M. Jacques BANGOU

Nombre de conseillers absents excusés : 7

Vice-présidents : M. Ary CHALUS (1^{er} vice-président)- M. Harry DURIMEL (2^{ème} vice-président)- Mme Hélène MOLIA-POLIFONTE (4^{ème} vice-présidente)

Autre membre du bureau : Mme Renée-George NABAJOTH-DELOUMEAUX

Autres conseillers communautaires : M. Fred EUSTACHE- Mme Magaly MARCIN- Mme Marie-Camille MOUNIEN- M. Olivier SERVA

Nombre de conseiller absent non excusé : 1

Autre membre du bureau : M. Pierre THICOT

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU** le code général des collectivités territoriales ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite communauté ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013 ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°SG/DCL/SLAC/BCL daté du 17 octobre 2019 portant composition du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux de mars 2020 ;
- VU** la délibération n°10.12.09/118 du conseil communautaire du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées ;
- VU** la délibération n°2016.11/11/352 du conseil communautaire du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU** la délibération n°2020.07.01/01 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 prenant acte de l'installation des membres du conseil de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU** la délibération n°2020.07.01/02 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du président du conseil de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU** la délibération n°2020.07.01/08 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant délégation de certaines attributions du conseil au président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;

Considérant le rapport du président ;

Considérant l'avis favorable de la commission développement économique et soutien aux filières économiques innovantes réunie le 10 novembre 2020 ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ :

ARTICLE 1- De valider les objectifs stratégiques de la modernisation de Jarry (Jarry 2030) suivants :

1) Objectifs de gouvernance :

- Mettre en place un dispositif de concertation et de gestion collaborative durable et performante, unique ou concertée de la ZAE du Grand Jarry, en tenant compte de l'existence de 5 écosystèmes et de la multiplicité des maîtres d'ouvrage et de gestionnaires :

1/ Espaces naturels (forêt humide tropicale et littoral)

2/ Zone d'activités économiques

3/ Zone industrielle de la Pointe Jarry, accueillant notamment plusieurs établissements industriels classés « SEVESO »

4/ Domaine portuaire de Jarry, avec notamment le « Grand Port Maritime de la Guadeloupe »

5/ Zones résidentielles, parmi lesquelles le Quartier de Veille Active de Moudong

Faciliter la concertation entre les acteurs concernés et leur implication, dans la gestion et/ou l'animation de la ZAE du Grand Jarry (modalités à définir)

- Favoriser la mise en œuvre d'une stratégie d'aménagement et de développement économique unique pour Jarry, intégrant les enjeux du développement durable
- Veiller à rendre les politiques publiques plus lisibles et efficaces
- Gérer un PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement) et PPF (Plan Pluriannuel de fonctionnement) dédiés à Jarry, abondés par les partenaires concernés

2) Objectifs en matière de sécurité

- Développer une résilience territoriale portée par des stratégies intégrées et partagées de long terme
- Mettre en œuvre une véritable culture du risque compte tenu des risques naturels, technologiques et industriels majeurs
- Protéger les usagers de Jarry
- Protéger l'appareil productif
- Moderniser la défense incendie
- Moderniser et adapter les conditions d'accès et de sortie de Jarry

3) Objectifs économiques

- Optimiser les conditions du développement des entreprises concernées avec notamment une gestion spatiale harmonieuse des secteurs et filières d'activités ;
- Optimiser les ressources fiscales pour les collectivités concernées ;
- Faciliter les investissements productifs ;
- Concourir au dynamisme et à l'attractivité économique du territoire ;
- Accueillir et accompagner les chefs et futurs chefs d'entreprise ;
- Renforcer le haut débit ;
- Assurer la cohérence avec les orientations stratégiques prescrites dans les SRDEII, SDDE et PASEC, etc.

4) Objectifs en matière d'aménagement durable

- Maitriser la domanialité
- Maitriser l'étalement urbain
- Renforcer la sécurité
- Valoriser l'espace public
- Moderniser les VRD (voies et réseaux divers)
- Limiter l'imperméabilisation des sols
- Favoriser le développement du transport collectif terrestre et maritime
- Développer les modes de déplacement doux (mobilité active)
- Aménager les places de parkings
- Renforcer l'adressage et la signalétique
- Renforcer l'accessibilité

5) Objectifs sociaux

- Favoriser l'insertion par l'économie
- Renforcer la cohésion sociale entre les quartiers résidentiels et les entreprises
- Favoriser le développement de la démocratie participative

6) Objectifs environnementaux et de santé publique

- Maîtriser, et le cas échéant, restreindre et/ou compenser les nuisances et pollutions de toute nature
- Maîtriser les risques naturels et technologiques
- Valoriser et renforcer l'utilisation des énergies renouvelables
- Protéger et valoriser le potentiel environnemental de la ZAE, en particulier la forêt humide tropicale et le littoral
- Faciliter la cohérence des actions et interventions avec notamment le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)
- Moderniser des réseaux (eaux et assainissements)
- Tenir compte de la nécessaire adaptation aux changements climatiques dans toutes les politiques publiques
- Renforcer la propreté urbaine, la collecte des ordures ménagères et assimilées ainsi que la collecte des DIB (Déchets Industriels Banals)

7) Objectifs en matière de cohérence territoriale

- Assurer la cohérence avec les documents de planification (PLU, SCOT, Projet de territoire de CAP Excellence, SRDEII, Stratégies gouvernementales, etc.)
- Assurer un développement harmonieux et durable de l'ensemble du territoire
- Veiller à une répartition équilibrée de la création d'activités, de richesses et d'emploi sur l'ensemble du territoire
- Renforcer la synergie entre les stratégies d'aménagement et de développement :
 - complémentarité avec les 17 ZAE du territoire
 - complémentarité entre les ZAE et les lieux d'habitation
 - complémentarité entre les ZAE et les modes de déplacements

8) Objectif de dimension nationale

Il convient d'optimiser les opportunités des concours de l'Etat, notamment dans le cas du dispositif « Territoires d'industrie ».

Ce dispositif repose sur un principe de gestion décentralisée. Le pilotage et l'animation des « Territoires d'industrie » associent les élus locaux, l'industrie, les conseils régionaux et l'État.

9) Objectifs de dimension caribéenne et européenne

La Communauté d'Agglomération CAP Excellence entend contribuer activement à la création et à la modernisation d'équipements structurants modernes, à vocation économique, de dimension caribéenne, parmi ceux-ci : le Projet Jarry 2030 - L'Agropark - Le port - L'aéroport - La Technopôle AUDACIA et les ZAE.

Il convient que le projet Jarry 2030 puisse être référencé comme l'un des projets prioritaires qui pourraient bénéficier du concours financier de l'Union Européenne (programmation des fonds structurels 2021-2027).

ARTICLE 2- De valider le principe de création d'un comité de pilotage constitué des partenaires fondateurs suivants :

- L'Etat, en charge de la sécurité et de la santé publiques
- La Région Guadeloupe, en sa qualité de cheffe de file du développement économique et de l'innovation
- Le Département de la Guadeloupe
- La Communauté d'Agglomération CAP Excellence, gestionnaire d'équipements structurants communaux, à l'intérieur du périmètre de la ZAE
- La ville de Baie-Mahault, en charge des zones résidentielles et propriétaires des équipements communaux
- Les chambres consulaires
- Les syndicats patronaux, les associations de chefs d'entreprises implantées à Jarry
- Les représentants de la société civile résidant à Jarry
- Le Syndicat Mixte du petit-cul de sac marin (SMT)
- Guadeloupe Port Caraïbes

Les principaux objectifs du comité de pilotage sont les suivants :

- Poursuivre la dynamique de modernisation permanente du « poumon économique de la Guadeloupe » dans le cadre de « Jarry 2030 »
- Valider le périmètre du projet, les orientations stratégiques et la stratégie de communication
- Valider la liste des partenaires économiques et autres partenaires institutionnels qui seront amenés à siéger au sein de comité de gestion
- Valider les études et travaux prioritaires, ainsi que leur programmation et financement
- Valider le mode de gouvernance unique en matière de gestion
- Parler d'une seule voix auprès des autorités nationales et européennes
- Valider la création d'un guichet unique pour le traitement rapide des demandes et l'information de proximité

ARTICLE 3- D'autoriser le président à signer tous documents, actes et pièces relatifs à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 4- Le président, le directeur général de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le préfet de la Région Guadeloupe, à Monsieur le sous-préfet de l'Arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le président du conseil régional de la Guadeloupe, à Madame la présidente du conseil départemental de la Guadeloupe, à Monsieur le maire de la ville des Abymes, à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le président des chambres consulaires, à Monsieur le président des syndicats patronaux d'entreprises implantés à Jarry, aux représentants de la société civile résidant à Jarry, à Monsieur le président du Syndicat Mixte du petit-cul de sac marin (SMT), à Monsieur le président de Guadeloupe Port Caraïbes ainsi qu'à Monsieur le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

Accusé certifié conforme
Réception par le représentant de l'Etat
Affichage : 09/12/2020

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de la Guadeloupe, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le 08 DEC. 2020

Le président



Eric JALTON

- Délibération transmise à Monsieur le préfet de la Région Guadeloupe, le 10 DEC. 2020
- Délibération transmise à la sous-préfecture de Pointe-à-Pitre, le 09 DEC. 2020
- Délibération transmise à Monsieur le président du conseil régional de la Guadeloupe, le 10 DEC. 2020
- Délibération transmise à Madame la présidente du conseil départemental de la Guadeloupe, le 10 DEC. 2020
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville des Abymes, le 10 DEC. 2020
- Délibération transmise à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, le 10 DEC. 2020
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 10 DEC. 2020
- Délibération transmise à Monsieur le président des chambres consulaires, le 10 DEC. 2020
- Délibération transmise à Monsieur le président des syndicats patronaux d'entreprises implantés à Jarry, le 10 DEC. 2020
- Délibération transmise aux représentants de la société civile résidant à Jarry, le 10 DEC. 2020
- Délibération transmise à Monsieur le président du SMT, le 10 DEC. 2020
- Délibération transmise à Monsieur le président de Guadeloupe Port Caraïbes, le 10 DEC. 2020
- Délibération transmise à Monsieur le comptable public de l'Agglomération CAP Excellence, le 10 DEC. 2020